

AFFAIRE N° 18.

OBJET : REDUCTION DES TARIFS DES TRANSPORTS PUBLICS EN FAVEUR  
DES ETUDIANTS

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'Union des Etudiants Réunionnais (U.D.E.R.) sollicite de la Municipalité une réduction des tarifs pour les déplacements qu'ils doivent effectuer entre leur domicile et les Centres Universitaires de la Victoire ou du Chaudron.

A titre indicatif, une réduction de 10 % amènerait le prix du billet pris en carnet à 2,30 F au lieu de 2,60 F et impliquerait une augmentation de la subvention versée à la S.T.U.D. de 18 000 F environ, valeur déterminée sur la base de 150 étudiants et un total de 60 000 déplacements par an.

Je vous demande de vous prononcer sur l'opportunité d'une telle mesure et de fixer éventuellement la réduction à appliquer.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Nous offrons une réduction symbolique de 10 % pour bien marquer notre détermination, mais nous ferons une étude plus complète sur ces réductions des tarifs des transports publics en faveur des étudiants.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte une réduction de 10 %.

-----

*Reçu à la Préfecture  
de la Réunion  
le 27 mai 1982*